



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. : 2021/CM/LL/YH/FL/11/st-5613
Nos réf. : LV/ALV/JMR/cb/2021-1738
Votre correspond. : Alain Vaessen
081 24 06 50
alain.vaessen@uvcw.be

Annexe(s) : /

A l'attention de Monsieur François Leclercq

Madame Christie Morreale
Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,
de la Formation, de la Santé, de l'Action
sociale et de l'Egalité des chances
Rue Kefer, 2
5000 Namur
Christie.morreale@gov.wallonie.be

Namur, le 23 avril 2021

Madame la Vice-Présidente,
Madame la Ministre,

**Concerne : Accord social 2021 - 2024
Périmètre et prise en compte des CPAS**

Le Comité directeur de la Fédération des CPAS réuni ce 22 avril 2021 a pris connaissance de votre réponse du 17 mars au courrier du 26 janvier de la Fédération relatif à l'objet repris sous rubrique

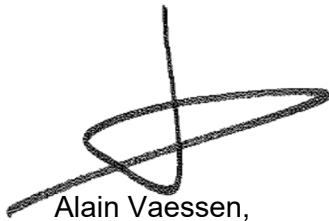
Il prend acte que l'ensemble du personnel du CPAS n'est pas visé par l'Accord social 2021 - 2024. Il regrette cette fin de non-recevoir et l'iniquité qui en découle.

Comme mentionné dans notre courrier du 26 janvier, la demande d'élargissement du périmètre au personnel de services sociaux publics, à savoir les CPAS, se fondait sur le rôle d'acteur social majeur des CPAS sur l'ensemble du territoire wallon et, en particulier, au cours de la crise de la COVID. Il ne s'agissait pas de solliciter le financement de politiques structurelles mais de donner une forme de reconnaissance dans un esprit d'équité au personnel des CPAS.

Pour des motifs analogues, le Comité directeur regrette que l'ensemble du personnel des CPAS n'ait pas été visé fin 2020 par la prime de 985 euros. Certains travailleurs y avaient droit et d'autres pas, d'où une iniquité entre travailleurs. Cela a placé les CPAS dans un position difficile et a conduit à certains endroits à une non-application.

Concernant le cadastre non marchand, si notre Fédération a connaissance de CPAS qui n'ont pas rempli le formulaire, elle peut sensibiliser les CPAS concernés dans le respect de l'autonomie locale. Elle l'a d'ailleurs fait récemment.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-Présidente, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain Vaessen,
Directeur général



Luc Vandormael,
Président

Ce courrier est également adressé à :

- *Monsieur Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement de Wallonie,*
- *Monsieur Christophe Collignon, Ministre wallon des Pouvoirs locaux.*